

Oswald Ducrot/Tzvetan Todorov

# Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage

Points



Points

**Dictionnaire encyclopédique  
des sciences du langage**

13/6

Éditions du Seuil

## Ouvrages des mêmes auteurs

OSWALD DUCROT

« Le structuralisme en linguistique », in  
Qu'est-ce que le structuralisme?  
coll. « *Points* »

TZVETAN TODOROV

Théorie de la littérature,  
textes des formalistes russes  
coll. « *Tel Quel* »

« Poétique », in  
Qu'est-ce que le structuralisme?  
coll. « *Points* »

Introduction à la littérature fantastique  
coll. « *Poétique* » et « *Points* »

Poétique de la prose  
coll. « *Poétique* »

Théories du symbole  
coll. « *Poétique* »

Symbolisme et interprétation  
coll. « *Poétique* »

Les genres du discours  
coll. « *Poétique* »

34651199

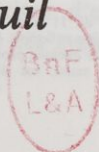
Oswald Ducrot  
Tzvetan Todorov

Dictionnaire  
encyclopédique  
des sciences  
du langage

Salle des Périodiques  
Per. M. 107

D4 MAG

Éditions du Seuil



2011-247491

Db-22-12-1979-35324

Dictionnaire  
encyclopédique  
des sciences  
du langage

Pratique de la prose  
vol. 1 - Poésie

Théorie du récit  
vol. 1 - Poésie

Symbolisme et interprétation  
vol. 1 - Poésie

Les genres du discours  
vol. 1 - Poésie

ISBN 2-02-005349-7  
(ISBN 2-02-002709-7, 1<sup>re</sup> publication)

© ÉDITIONS DU SEUIL, 1972

La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

## Introduction

Le titre de cet ouvrage comporte deux particularités, qui répondent à deux options fondamentales et que nous nous devons d'expliquer ici : le pluriel de *sciences*, le singulier de *langage*.

Nous avons choisi de donner au mot *langage* le sens restreint — et banal — de « langue naturelle » : non celui, fort répandu de nos jours, de « système de signes ». Il ne sera donc question ici ni des langues documentaires, ni des différents arts considérés comme langages, ni de la science prise pour une langue bien ou mal faite, ni du langage animal, gestuel, etc. Les raisons de cette restriction sont multiples. D'abord, en quittant le terrain du verbal, nous aurions été obligés de traiter d'un objet dont les limites sont difficiles à fixer et qui risque, de par son indétermination même, de coïncider avec celui de toutes les sciences humaines et sociales — sinon de toutes les sciences en général. Si tout est signe dans le comportement humain, la présence d'un « langage », en ce sens large, ne permet plus de délimiter un objet de connaissance parmi d'autres. De surcroît, les institutions sociales, les structures psychiques, les formes artistiques, les découpages des sciences n'ont été envisagés comme des systèmes de signes qu'en un temps récent, et, pour en parler, nous aurions été amenés souvent à créer une science beaucoup plus qu'à en rendre compte — ce qui ne correspondait ni à nos buts ni à nos possibilités. Enfin, une telle extension du mot « langage » aurait impliqué l'affirmation d'une identité principielle entre les différents systèmes de signes; nous nous sommes refusés à ériger d'emblée cette hypothèse au rang de postulat. L'étude de ces systèmes pourra faire l'objet d'autres ouvrages à venir.

Si le mot « langage » est donc pris ici en un sens restrictif, le pluriel de *sciences* marque, au contraire, notre désir d'ouverture. Nous n'avons voulu, à aucun moment, séparer l'étude de la langue de celle de ses *productions* — entendant par là à la fois sa mise en *fonctionnement* (d'où la place accordée à l'énonciation, aux actes linguistiques, au langage en situation) et les séquences *discursives* qui en résultent, et dont l'organisation n'est plus directement régie par le seul mécanisme de la langue (d'où les nombreux articles consacrés aux questions de littérature : le discours littéraire étant, de tous, le mieux étudié). Toute tentative d'isoler l'étude de la langue de celle du discours se révèle, tôt ou tard, néfaste à l'une et à l'autre. En les rapprochant, nous ne faisons d'ailleurs que renouer avec une longue tradition, celle de la philologie, qui ne concevait pas la description d'une langue sans une description des œuvres. On trouvera donc représentées ici, outre la linguistique au sens étroit, la poétique, la rhétorique, la stylistique, la psycho-, la socio- et la géolinguistique, voire certaines recherches de sémiotique et de philosophie du langage. Nous souscrivons par là au credo énoncé naguère par l'un des maîtres de la linguistique moderne : *Linguista sum : linguistici nihil a me alienum puto.*

Bien que nous n'intervenions ici comme tenants d'aucune école, nous avons été amenés, plus souvent qu'il n'est d'usage dans ce genre d'ouvrages, à prendre une position personnelle, et même à présenter, ici ou là, des recherches originales, si incomplètes et provisoires que nous les sachions. Plutôt qu'un bilan des opinions, dont l'idéal illusoire serait l'impartialité, nous avons cherché à donner une vue d'ensemble cohérente des problèmes — ce qui exige toujours le choix d'un point de vue. Indiquons-le brièvement.

Pour étudier les problèmes du langage, nous avons choisi de les envisager dans une perspective essentiellement *sémantique*. Les problèmes de la signification, de ses niveaux, de ses modes de manifestation sont au centre de tout l'ouvrage. Cette importance accordée à la signification, entraîne plusieurs conséquences :

1. Nous avons présenté en détail la théorie générative et transformationnelle de Chomsky, qui a contribué, plus qu'aucune autre, à lever la méfiance dont les questions sémantiques ont longtemps été l'objet de la part des linguistiques « scientifiques » (ce qui nous a amenés d'ailleurs à signaler certaines difficultés qu'elle rencontre, et qui expliquent son évolution actuelle).

2. De même, nous avons donné une place importante à l'histoire des sciences du langage (en la faisant commencer bien avant le XIX<sup>e</sup> siècle) : c'est que les débats qui l'occupent tournent, eux aussi, en dernière analyse, autour des rapports entre la langue et la signification : même le débat entre Saussure et la linguistique historique du XIX<sup>e</sup> siècle, qui se cristallise autour de questions techniques précises, met en jeu, en fin de compte, deux conceptions différentes de l'acte de signifier.

3. Nous exposons, à propos de divers problèmes — la référence, la modalité, par exemple —, le point de vue de certains logiciens. Il est assez fréquent, aujourd'hui, de déclarer ce point de vue « linguistiquement non-pertinent » (une expression que nous n'aimons guère), sous prétexte que les logiciens ne s'occupent pas de décrire la langue, mais d'énoncer des règles concernant son utilisation. Il nous semble cependant que les recherches logiques peuvent être fort révélatrices pour le linguiste; car les difficultés que le logicien rencontre pour énoncer les lois du raisonnement font apparaître, par contraste, la spécificité des langues naturelles.

4. Des questions purement « littéraires » côtoient parfois l'examen des catégories linguistiques : ainsi la discussion du « personnage » suit celle des « parties du discours » et des « fonctions syntaxiques ». Il en résulte à l'occasion une certaine inégalité dans le niveau de rigueur atteint ici et là : inégalité que nous espérons provisoire et qui reflète le rythme irrégulier dans le développement des sciences. Nous avons adopté ce parti parce que nous croyons au rapport authentique qui relie catégories linguistiques et catégories discursives, parce que nous croyons au profit que peuvent tirer l'une et l'autre science de leur étude conjugée.

5. En contrepartie, il était inévitable de faire une part plus restreinte aux problèmes de l'expression phonique et de la parenté



historique des langues; nous avons essayé cependant de présenter, concernant ces thèmes, les notions qui sont devenues le bien commun et la référence constante des linguistes, et qui sont indispensables pour comprendre les travaux actuels sur le langage\*.

Il y a une certaine témérité à présenter, en quatre cents pages, une vue d'ensemble sur les sciences du langage, étant donné leur extraordinaire développement, depuis une cinquantaine d'années surtout; étant donné aussi leur aspect à la fois systématique — chaque notion doit se comprendre par rapport à une multitude d'autres —, et chaotique — on ne trouve ni principes ni terminologie fixes. Pour faire face à ces difficultés, nous avons procédé de la manière que voici.

Le livre est organisé non selon une liste de mots, mais selon un *découpage conceptuel* du domaine étudié. La solution inverse (qui était encore possible à l'époque du *Lexique de la terminologie linguistique* de J. Marouzeau) aurait entraîné, aujourd'hui, ou des redites innombrables, trop coûteuses en place, ou des kyrielles de renvois, exigeant des lecteurs une patience déraisonnable. Nous avons donc écrit une cinquantaine d'*articles* dont chacun, consacré à un *thème* bien délimité, constitue un tout, et peut être l'objet d'une lecture suivie. A l'intérieur de ces articles, un certain nombre de *termes* (environ huit cents) sont définis : un *index*, placé à la fin de l'ouvrage, donne la *liste alphabétique* de ces termes, avec une référence — et une seule — au passage du livre où se trouve la définition. Par ailleurs, le lecteur qui cherche des renseignements sur une doctrine particulière, trouvera un *index des auteurs*, avec renvoi aux passages où se trouvent des développements les concernant (nous avons laissé de côté, dans ces renvois, les remarques purement allusives ou bibliographiques dont les mêmes auteurs peuvent être l'objet ici et là).

Enfin, lorsqu'il a été nécessaire, dans le courant même des articles, d'utiliser des termes ou de faire allusion à des thèmes

\* Pour une étude approfondie de ces problèmes, nous renvoyons au *Guide alphabétique de la linguistique* réalisé sous la direction d'A. Martinet (Paris, 1969), ouvrage à peu près symétrique du nôtre, en ce sens qu'il prend pour centraux les problèmes que nous traitons de façon marginale — et inversement.

présentés ailleurs, des numéros entre crochets indiquent la page où ces termes ou thèmes sont expliqués.

Les articles se suivent selon un ordre *analytique* et non alphabétique. En voici le principe.

La première section, *Les écoles*, suit les principales tendances dont l'enchaînement constitue *l'histoire de la linguistique moderne* (grammaires générales, linguistique historique, glossématique, etc.).

La seconde, *Les domaines*, décrit *l'ensemble des disciplines dont le langage constitue l'objet* : les différentes parties de la linguistique, la poétique, la stylistique, la psycholinguistique, la philosophie du langage...

Les deux autres sections sont consacrées à la *description* des principaux concepts utilisés. D'abord, *Les concepts méthodologiques*; on entend par là les concepts les plus généraux, comme ceux de signe, syntagme et paradigme, langue et parole, etc.; à l'intérieur même de cette section, l'ordre suivi vise à aller — autant que possible, et sans prétendre à une hiérarchie stricte — *du fondamental au dérivé*. Ensuite, dans la dernière section, on traite de concepts plus particuliers, dits *descriptifs* : par exemple ceux de phonème, partie du discours, sens et référence, style; ils s'échelonnent *du simple au complexe*, en partant du trait distinctif phonique, pour arriver aux actes linguistiques globaux.

Ainsi construit, l'ouvrage nous semble susceptible d'une double lecture : il peut s'utiliser comme dictionnaire ou comme encyclopédie. Il est donc destiné aussi bien aux spécialistes qu'aux débutants, dans chacun de ces domaines qui vont de la linguistique aux études littéraires.

La langue dans laquelle les articles sont écrits vise à être aussi peu technique que possible. La linguistique — et, plus encore, les autres disciplines représentées ici — ne possède pas de terminologie unifiée. Si nous utilisons un langage technique, nous devons donc, ou bien mélanger des terminologies diverses, ou bien choisir l'une d'entre elles, ce qui équivalait à privilégier *a priori* la doctrine qui l'a construite. Nous avons préféré utiliser le langage le moins spécialisé, et, à l'aide de ce langage commun, donner la définition des termes techniques. Par exemple, tout en proposant, pour les termes *signification, langue, langage*, des définitions étroites et

restrictives, nous utilisons ces termes, dans le cours de l'ouvrage, selon l'acception plus lâche qu'ils ont dans le langage ordinaire. Lorsque, cependant, il nous est nécessaire d'employer une expression technique, ou d'employer une expression dans un sens technique, nous renvoyons, par un chiffre imprimé à côté d'elle, à la page où l'on trouve sa définition.

Les *bibliographies* — données à l'intérieur des articles, à la fin de chaque développement — ne visent pas à l'exhaustivité, mais seulement à indiquer ou bien quelques textes historiquement marquants, ou bien quelques travaux dont nous garantissons l'intérêt\*.

Pour certains articles, nous avons demandé le secours d'autres collaborateurs à savoir M<sup>mes</sup> Maria-Scania de Schonen et Marie-Christine Hazaël-Massieux et M. François Wahl. Nous tenons à les remercier ici. Le nom de l'auteur de chaque article est indiqué dans le sommaire.

Oswald DUCROT  
Tzvetan TODOROV

\* Nous avons adopté, en plus des conventions générales, les abréviations suivantes : lorsqu'il s'agit d'un article publié dans un recueil collectif, le titre du recueil est précédé par un *in* et, éventuellement, par le nom du responsable ou du présentateur du recueil suivi de la mention (*éd*). Si l'article est publié dans un recueil de l'auteur même, le titre du recueil précède celui de l'article. Lorsque le chiffre de renvoi à une autre page est suivi de *s.*, la page désignée est la première d'une suite à laquelle il faut se référer.

## Grammaires générales

### Les écoles

Avant avoir rédigé diverses grammaires (grecques, latines, espagnoles), un professeur des « Petites Écoles » de Paris-Royal, de Choisy, Claude L. de Beauvais, collabora avec Antoine Arnaud, à la rédaction d'un ouvrage consacré par la suite à l'enseignement de Paris-Royal. La grammaire générale vise à donner certains principes généraux valables toutes les langues, et qui dépassent les particularités de toute langue; il s'agit donc de définir le langage dont les langues particulières sont des cas particuliers. L'exemple de Paris-Royal a été suivi par un grand nombre de grammaires, surtout françaises, avant même que, à un autre stade, on ait pu proposer une grammaire générale. L'enseignement des langues particulières se réfère à ces études purement scientifiques, et s'ajoute au lieu de le dériver et l'appliquer.

Si toutes les langues ont un fondement commun, d'autres ont été faites pour but de permettre aux hommes de se « parler » et de se faire connaître les uns aux autres dans le monde. De Lamoignon et Arnaud s'attachent, implicitement, et surtout grammaticaux positifs (comme Beauvais) affirment explicitement, que la communication de la pensée par le langage exige que celui-ci soit une suite de « tableaux », d'« imitations », de la pensée. Quand on dit que le langage a pour fonction la représentation de la pensée, le mot doit donc être pris dans son sens le plus étroit. Il ne s'agit pas seulement de dire que le langage est signe, mais qu'elle est même, qu'elle occupe une analogie étroite avec le contenu qu'elle véhicule. Comment se fait-il, maintenant, que cet acte, qui a été « dit » de semblable avec ce qui se passe dans notre esprit, puisse reproduire toutes ces divers mouvements de notre

Il se s'agit pas, pour les auteurs de grammaires générales, de

retrouvées, sans modifier ses termes, dans le cours de l'ouvrage, selon l'exception plus stricte qu'il est dans le langage ordinaire. Lorsque, cependant, il nous est nécessaire d'employer une expression technique, ou d'employer une expression dans un sens technique, nous nous yons, par un chiffre imprimé à côté d'elle, à la page où l'on trouve sa définition.

Les bibliographies — données à l'intérieur des articles, à la fin de chaque développement — ne visent pas à l'exhaustivité, mais seulement à indiquer au lieu quelques sources historiquement marquantes, ou des quelques travaux dont nous pourrions l'attribuer.

Pour certains articles, nous avons eu le concours d'autres collaborateurs à savoir M<sup>lle</sup> Marie-Suzanne de Scharen et Marie-Christine Herault-Mansieux et M. François Wahl. Nous tenons à les remercier ici. Le nom de l'auteur de chaque article est indiqué dans le sommaire.

Georges DUCROT —  
Toussaint FROSTIGER

\* Nous avons adopté, au plus des conventions générales, les conventions suivantes : l'usage de l'apostrophe dans un mot est noté par le signe de l'apostrophe au-dessus du mot, par exemple, l'usage de l'apostrophe dans le mot "l'usage" est noté par l'usage. Lorsque le chiffre de la page est noté sur une page au verso de la page précédente, le premier d'une ligne à l'adresse de la page est noté.

## Grammaires générales

Après avoir rédigé diverses grammaires (grecque, latine, espagnole), un professeur des « Petites Écoles » de Port-Royal des Champs, Claude Lancelot, écrivit en 1660, en collaboration avec Antoine Arnauld, une *Grammaire générale et raisonnée*, appelée souvent par la suite *Grammaire de Port-Royal*. La grammaire générale vise à énoncer certains principes auxquels obéissent toutes les langues, et qui donnent l'explication profonde de leurs usages; il s'agit donc de définir *le langage* dont les langues particulières sont des cas particuliers. L'exemple de Port-Royal a été suivi par un grand nombre de grammairiens, surtout français, du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui estiment que, si on ne se fonde pas sur une grammaire générale, l'apprentissage des langues particulières se réduit à un exercice purement mécanique, où n'entrent en jeu que la mémoire et l'habitude.

Si toutes les langues ont un fondement commun, c'est qu'elles ont toutes pour but de permettre aux hommes de se « signifier », de se faire connaître les uns aux autres leurs pensées. Or Lancelot et Arnauld admettent implicitement, et certains grammairiens postérieurs (comme Beauzée) affirment explicitement, que la communication de la pensée par la parole exige que celle-ci soit une sorte de « tableau », d'« imitation », de la pensée. Quand ils disent que la langue a pour fonction la représentation de la pensée, ce mot doit donc être pris dans son sens le plus fort. Il ne s'agit pas seulement de dire que la parole est signe, mais qu'elle est miroir, qu'elle comporte une analogie interne avec le contenu qu'elle véhicule. Comment se fait-il, maintenant, que ces mots, qui n'ont « rien de semblable avec ce qui se passe dans notre esprit », puissent cependant imiter « les divers mouvements de notre âme »?

Il ne s'agit pas, pour les auteurs de grammaires générales, de

chercher dans la matérialité du mot, une imitation de la chose ou de l'idée (bien que la croyance à la valeur imitative des sons du langage se retrouve à toutes les époques de la réflexion linguistique, et, au xvii<sup>e</sup> siècle même, dans certains textes de Leibniz). C'est seulement l'organisation des mots dans l'énoncé, qui, pour eux, a un pouvoir représentatif. Mais comment est-il possible justement qu'un assemblage de mots séparés puisse représenter une pensée dont la caractéristique première est l'« indivisibilité » (terme employé par Beauzée)? Est-ce que le morcellement imposé par la nature matérielle de la parole ne contredit pas l'unité essentielle de l'esprit? Pour répondre à cette question (la même qui, au xix<sup>e</sup> siècle, guide la réflexion de Humboldt sur l'expression linguistique de la relation), il faut remarquer qu'il existe une analyse de la pensée qui, tout en la décomposant, respecte son unité : c'est l'analyse opérée par les logiciens. En distinguant dans une proposition un sujet et un prédicat (ce dont on affirme quelque chose, et ce qu'on en affirme), on ne brise pas son unité, puisque chacun de ces termes doit être défini par rapport à l'autre, puisque le sujet n'est tel que par rapport à une prédication possible, et que le prédicat ne se suffit pas à lui-même, mais comporte une « idée confuse » du sujet dont il est affirmé. Par conséquent, la parole pourra laisser transparaître l'indivisibilité de l'acte intellectuel, si le morcellement en mots reproduit l'analyse logique de la pensée. C'est ainsi que « l'art d'analyser la pensée est le premier fondement de l'art de parler, ou, en d'autres termes, qu'une saine logique est le fondement de l'art de la grammaire » (Beauzée). De l'idée que le langage est représentation, on passe ainsi à l'idée qu'il est représentation de la pensée logique. Du même coup, on comprend qu'il puisse y avoir une grammaire « générale » : comme on ne met guère en doute, à l'époque, que la logique soit universelle, il semble naturel qu'il y ait des principes, également universels, que toutes les langues doivent respecter lorsqu'elles s'efforcent de rendre visible, à travers les contraintes de la communication écrite ou orale, la structure de la pensée logique. On comprend aussi que la connaissance de ces principes puisse être obtenue de façon « raisonnée » (et non pas inductive), à partir d'une réflexion sur les opérations logiques de l'esprit et sur les nécessités de la communication. On voit

enfin que cette grammaire générale et raisonnée permet, à son tour, de rendre raison des usages observés dans les différentes langues : il s'agit alors d' « appliquer aux principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, les institutions arbitraires et usuelles » des langues particulières.

## QUELQUES EXEMPLES.

Les principales catégories de mots correspondent aux moments fondamentaux de la pensée logique. Le jugement consistant à attribuer une propriété (prédicat) à une chose, les langues comportent des mots pour désigner les choses (substantifs), pour désigner les propriétés (adjectifs), et pour désigner l'acte même d'attribution (le verbe *être*; les autres verbes représentent, selon Port-Royal, un amalgame du verbe *être* et d'un adjectif : « le chien court » = « le chien est courant »). D'autres catégories, tout en étant, elles aussi, liées à l'exercice de la pensée logique, sont déterminées de plus par les conditions de la communication. Ainsi l'impossibilité d'avoir un nom pour chaque chose impose le recours à des noms communs dont l'extension est ensuite limitée par des articles ou par des démonstratifs. On énoncera de même, en combinant principes logiques et contraintes de communication, certaines règles présentées comme universelles. Par exemple l'accord entre le nom et l'adjectif qui le détermine, accord nécessaire pour la clarté de la communication (il permet de savoir de quel nom dépend l'adjectif) doit être une concordance (identité du nombre, du genre et du cas) parce que, selon leur nature logique, l'adjectif et le nom se rapportent à une seule et même chose. (Port-Royal va jusqu'à rendre raison de l'accord du participe en français.) Ou encore, il y a un ordre des mots (celui qui place le nom avant l'adjectif épithète, et le sujet avant le verbe) qui est naturel et universel, parce que, pour comprendre l'attribution d'une propriété à un objet, il faut d'abord se représenter l'objet : ensuite seulement il est possible d'affirmer quelque chose de lui.

Cette dernière règle — dans la mesure où les contre-exemples apparaissent aussitôt (le latin et l'allemand ne respectent guère cet « ordre naturel ») — fait comprendre qu'une théorie des figures est indispensable à toutes les grammaires générales. Une figure



de rhétorique [349] est conçue à l'époque comme une façon de parler artificielle et impropre, *substituée* volontairement, pour des raisons d'élégance ou d'expressivité, à une façon de parler naturelle, *qui doit être rétablie* pour que la signification de la phrase soit comprise. Selon les grammaires générales on trouve de telles figures, non seulement dans la littérature, mais dans la langue elle-même : elles tiennent à ce que la langue, destinée primitivement à représenter la pensée logique, se trouve en fait mise au service des passions. Celles-ci imposent par exemple des abréviations (on sous-entend les éléments logiquement nécessaires, mais affectivement neutres), et, très fréquemment, un renversement de l'ordre naturel (on met en tête, non le sujet logique, mais le mot important). Dans tous ces cas, les mots sous-entendus et l'ordre naturel avaient d'abord été présents à l'esprit du locuteur, et doivent être rétablis par l'auditeur (le romain qui entendait *Venit Petrus* était obligé, pour comprendre, de reconstruire en lui-même *Petrus venit*). C'est pourquoi le latin ou l'allemand sont appelés langues *transpositives* : elles renversent un ordre d'abord reconnu. L'existence de figures, bien loin de contredire les principes généraux, en constitue donc plutôt la confirmation : elles ne remplacent pas les règles, mais se superposent à elles.

- Quelques textes essentiels : A. Arnauld, C. Lancelot, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, 1660, rééditée à Paris, 1969, accompagnée d'une préface de M. Foucault; N. Beauzée, *Grammaire générale*, Paris, 1767; C. Chesneau du Marsais, *Logique et principes de grammaire*, Paris, 1769. Nombreux renseignements dans G. Harnois, *Les Théories du langage en France de 1660 à 1821*, Paris 1929; G. Sahlin, *César Chesneau du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire générale*, Paris, 1928; N. Chomsky, *Cartesian Linguistics*, New York, 1966 (trad. française *La Linguistique cartésienne*, Paris, 1969); R. Donzé, *La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal*, Berne, 1967; J.-C. Chevalier, *Histoire de la syntaxe*, Genève, 1968; P. Julliard, *Philosophies of Language in Eighteenth Century France*, La Haye, 1970.

Quelle est l'importance historique de la grammaire générale? D'abord, elle marque, en intention au moins, la fin du privilège reconnu, aux siècles précédents, à la grammaire latine, dont on avait tendance à faire le modèle de toute grammaire : la grammaire générale n'est pas plus latine qu'elle n'est française ou allemande, mais elle transcende toutes les langues. On comprend que ce soit

devenu, au xviii<sup>e</sup> siècle, un lieu commun (répété dans beaucoup d'articles linguistiques de l'*Encyclopédie*) de condamner les grammairiens qui ne savent voir une langue qu'à travers une autre (ou, comme dira, au xx<sup>e</sup> siècle, O. Jespersen, qui parlent d'une langue en « louchant » sur une autre). D'autre part, la grammaire générale évite le dilemme, qui semblait jusque-là insurmontable, de la grammaire purement philosophique et de la grammaire purement empirique. Les nombreux traités *De modis significandi* au Moyen Age se consacraient à une réflexion générale sur l'acte de signifier. D'un autre côté, la grammaire, telle que l'entendait Vaugelas, n'était qu'un enregistrement des usages, ou plutôt des « bons usages », la qualité de l'usage étant jugée surtout à la qualité de l'usager. La grammaire générale, elle, cherche à donner une explication des usages particuliers à partir de règles générales déduites. Si ces règles peuvent prétendre à un tel pouvoir explicatif, c'est que, tout en étant fondées sur la logique, elles ne se contentent pas de la répéter : elles expriment sa transparence possible à travers les conditions matérielles de la communication humaine.

# Linguistique historique au XIX<sup>e</sup> siècle

## NAISSANCE DE LA LINGUISTIQUE HISTORIQUE.

Bien qu'il soit facile de constater (ne serait-ce qu'en comparant des textes) que les langues se transforment avec le temps, c'est seulement vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que cette transformation est devenue l'objet d'une science particulière. Deux idées semblent liées à cette attitude nouvelle.

a) *Le changement des langues n'est pas dû seulement à la volonté consciente des hommes* (effort d'un groupe pour se faire comprendre d'étrangers, décision des grammairiens qui « épurent » le langage, création de mots nouveaux pour désigner des idées nouvelles), *mais aussi à une nécessité interne*. La langue n'est pas seulement transformée, mais elle se transforme (Turgot, dans l'article « Étymologie » de l'*Encyclopédie*, parle d'un « principe interne » de changement). Cette thèse est devenue explicite lorsque les linguistes ont commencé à distinguer deux relations possibles entre un mot *a* d'une époque *A*, et un mot *b*, analogue, d'une époque *B* ultérieure. Il y a emprunt si *b* a été consciemment formé sur le modèle de *a*, qu'on est allé exhumer d'un état de langue passé : ainsi *hôpital* a été fabriqué, à une époque déterminée, par imitation du latin *hospitale* (plus exactement, on a fabriqué, très anciennement *hospital*, devenu depuis *hôpital*). Il y a héritage en revanche lorsque le passage de *a* à *b* est inconscient, et que leur différence, s'il y en a une, tient à une progressive transformation de *a* (*hôtel* est le produit d'une série de modifications successives subies par *hospitale*). Dire qu'un mot peut venir, par héritage, d'un mot différent, c'est donc admettre qu'il y a des causes naturelles au changement linguistique. De là découle une conséquence importante : la filiation de deux langues *A* et *B* n'implique pas leur ressemblance. *B* peut être radicalement différente de *A*, et venir

pourtant de *A*. Auparavant, au contraire, la recherche des filiations linguistiques ne faisait qu'un avec la recherche des ressemblances, et, à l'inverse, on se servait des différences pour combattre l'hypothèse d'une filiation. La croyance au changement naturel va au contraire amener à rechercher à l'intérieur même des différences, la preuve de la parenté.

*b) Le changement linguistique est régulier, et respecte l'organisation interne des langues.* Comment prouver la filiation de deux langues, si on renonce à prendre pour critère la ressemblance? En d'autres termes, sur quoi se fonder pour décider que les différences entre elles sont le produit de changements et non de substitutions? (N.B. C'est là la face linguistique d'un problème très général, que rencontre toute étude du changement; la physique et la chimie le résolvent, vers la même époque, en donnant pour critère au changement, qu'à travers lui quelque chose se « conserve »). La solution vers laquelle on se dirige à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et dont l'acceptation explicite constituera la linguistique historique comme science, consiste à ne considérer une différence comme un changement que si elle manifeste une certaine régularité à l'intérieur de la langue. Comme la croyance à la conservation de la matière fait passer de l'alchimie à la chimie, le principe de la régularité du changement linguistique marque la naissance de la linguistique à partir de ce qu'on appelait alors *étymologie*. Celle-ci, même lorsqu'elle se présentait comme *historique* (ce qui n'était pas toujours le cas [170]), et qu'elle expliquait un mot en trouvant, dans un état *antérieur*, le mot dont il provient, étudiait chaque mot séparément, en en faisant un problème isolé. Cette démarche rendait très difficile de trouver des critères, car il est fréquent que différentes étymologies semblent possibles pour un même mot. Et, dans ce cas, comment choisir? La linguistique historique, en revanche, n'explique un mot *b* par un mot *a* précédent que si le passage de *a* à *b* est le cas particulier d'une règle générale valable pour bien d'autres mots, et fait comprendre aussi que *a'* soit devenu *b'*, *a''*, devenu *b''*, etc. Cette régularité implique que la différence entre *a* et *b* tient à tel ou tel de leurs constituants, et que, dans tous les autres mots où ce constituant apparaît, il soit affecté par le même changement. On peut tirer de là deux conséquences :

*b<sub>1</sub>)* On peut exiger que l'explication d'un mot s'appuie sur une

analyse grammaticale de ce mot, et explique séparément les différentes unités signifiantes (morphèmes [259]) dont il est composé. C'est pourquoi Turgot refuse, par exemple, l'explication du latin *britannica* (« britannique ») par l'hébreu *baratanac* (« pays de l'étain »), avec l'argument que le mot latin est composé de deux unités (*britan*, et la terminaison *ica*) : il faut donc les expliquer séparément, tandis que l'étymologie alléguée expliquait le mot dans sa totalité (voir, ici même, un autre exemple, pris à Adelung, p. 257). Pour que le changement linguistique possède cette régularité qui est sa seule garantie possible, il semble donc nécessaire qu'il respecte l'organisation grammaticale de la langue, et ne concerne le mot qu'à travers sa structure interne (on voit comment l'article de Turgot, consacré à la recherche de critères pour l'étymologie, est amené à dépasser l'étymologie).

b<sub>2</sub>) On peut aller plus loin encore dans l'analyse du mot, et chercher la régularité non seulement au niveau des composants grammaticaux, mais à celui des composants phonétiques. C'est dans cette tâche que la linguistique historique a obtenu, au XIX<sup>e</sup> siècle, ses plus beaux succès, en arrivant à établir des lois phonétiques. Énoncer une loi phonétique concernant deux langues (ou états d'une même langue) *A* et *B*, c'est montrer qu'à tout mot de *A* comportant, dans une position déterminée, un certain son élémentaire *x*, correspond un mot de *B* où *x* est remplacé par *x'*. Ainsi, lors du passage du latin au français, les mots latins contenant un *c* suivi d'un *a* ont vu le *c* changé en *ch* : *campus* → *champ*, *calvus* → *chauve*, *casa* → *chez*, etc. N.B. a) Il se peut que *x'* = zéro, et que le changement soit une suppression. b) Il serait difficile de préciser le terme « correspond » employé plus haut : généralement, le mot de *B* n'a plus le même sens que celui de *A* — car la signification, elle aussi, évolue —, et il en diffère matériellement par autre chose que par la substitution de *x'* à *x* — car d'autres lois phonétiques relient *A* et *B*. c) Les lois phonétiques ne concernent que les changements liés à un héritage, et non les emprunts : l'emprunt *calvitie* a été directement calqué sur le latin *calvities*.

→ Un échantillon amusant d'histoire pré-linguistique des langues : « Discours historique sur l'origine de la langue française », *Le Mercure de France*, juin-juillet 1757.

## LA GRAMMAIRE COMPARÉE (OU COMPARATISME).

Malgré certaines intuitions de Turgot ou de Adelung, on donne d'habitude comme date de naissance à la linguistique historique un ouvrage de l'Allemand F. Bopp sur le *Système de conjugaison de la langue sanscrite, comparé à celui des langues grecque, latine, persane et germanique* (Francfort-sur-le-Main, 1816). Pour désigner les recherches analogues menées, en Allemagne surtout, pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on emploie souvent l'expression **grammaire comparée** ou **comparatisme** : en font partie notamment les travaux de Bopp, des frères A. W. et F. von Schlegel, de J. L. C. Grimm, de A. Schleicher, ceux enfin — souvent précurseurs, mais qui ont eu peu d'audience — du Danois R. Rask. Ils ont en commun les caractères suivants :

1. Suscités par la découverte, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'analogie existant entre le sanscrit, langue sacrée de l'Inde ancienne, et la plupart des langues européennes anciennes et modernes, ils sont essentiellement consacrés à cet ensemble de langues, appelées soit indo-européennes, soit indo-germaniques.

2. Ils partent de l'idée qu'il y a, entre ces langues, non seulement des ressemblances, mais une parenté : ils les présentent donc comme des transformations naturelles (par héritage) d'une même langue-mère, l'indo-européen, qui n'est pas directement connue, mais dont on fait la reconstruction (Schleicher a même cru pouvoir écrire des fables en indo-européen). N.B. Les premiers comparatistes ne se défendaient pas toujours contre l'idée que le sanscrit est la langue mère.

3. Leur méthode est comparative, en ce sens qu'ils essaient avant tout d'établir des correspondances entre langues : pour cela ils les comparent (quelle que soit leur distance dans le temps), et cherchent quel élément  $x$  de l'une tient la place de l'élément  $x'$  de l'autre. Mais ils ne s'intéressent guère à rétablir, stade par stade, le détail de l'évolution qui a mené de la langue-mère aux langues modernes. Tout au plus sont-ils amenés, pour les besoins de la comparaison, à tracer les grandes lignes de cette évolution : si l'on a à comparer le français et l'allemand, on arrive à des résultats beaucoup plus clairs en procédant de façon indirecte, en comparant d'abord le français au latin et l'allemand au germa-

nique, puis le latin au germanique : d'où l'idée que la langue-mère s'est subdivisée en quelques grandes langues (italique, germanique, slave, etc.), dont chacune s'est ensuite subdivisée, donnant naissance à une **famille** (avec, encore, des subdivisions pour la plupart des éléments de ces familles).

4. La comparaison de deux langues est avant tout comparaison de leurs éléments grammaticaux. Déjà Turgot avait présenté comme une garantie nécessaire pour l'étymologiste, qu'il ne tente pas d'expliquer les mots pris globalement, mais leurs éléments constitutifs (cf. ici même, p. 22). De ces éléments, maintenant, lesquels sont les plus intéressants? Ceux qui désignent des notions (*aim* dans *aimeront*, *troupe* dans *atroupement*), et qu'on appelle souvent **radicaux** ou éléments **lexicaux**, ou bien les éléments **grammaticaux** dont les premiers sont entourés, et qui sont censés indiquer les rapports ou points de vue selon lesquels la notion est considérée? La discussion sur ce point a commencé dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dirigée par l'idée qu'il faut éliminer de la comparaison tout ce qui risque d'avoir été emprunté par une langue à une autre (et qui ne peut donc servir à prouver une évolution naturelle). Or les éléments grammaticaux ne présentent guère ce risque, puisqu'ils constituent, dans chaque langue, des systèmes cohérents (système des temps, des cas, des personnes, etc.). Vu leur solidarité réciproque, on ne peut pas emprunter un élément grammatical isolé, mais seulement tout un système, et le bouleversement qui en résulterait rend la chose peu vraisemblable. C'est pourquoi la comparaison des langues a été considérée essentiellement, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, comme comparaison de leurs éléments grammaticaux.

#### LA THÈSE DU DÉCLIN DES LANGUES.

Le projet de la linguistique historique était lié à l'idée d'une double conservation lors du changement (ici même p. 21 s.). Conservation de l'organisation grammaticale : il faut que l'on puisse soumettre les mots de l'état *A* et de l'état ultérieur *B* à la même décomposition en radical et éléments grammaticaux (sinon la comparaison doit prendre les mots globalement, méthode dont on connaissait l'incertitude). Conservation aussi de l'organisation phonétique, pour que des lois phonétiques puissent faire

correspondre les sons élémentaires de *A* et de *B*, et montrer comment varie la forme phonique des composants des mots. Mais les faits ont rendu difficile le maintien de cette double permanence. Car les comparatistes ont cru découvrir que les lois phonétiques détruisent progressivement — par une sorte d'érosion — l'organisation grammaticale de la langue qui leur est soumise. Ainsi elles peuvent amener la confusion, dans l'état *B*, d'éléments grammaticaux distincts en *A*, amener même la disparition de certains éléments (la disparition des cas latins en français tiendrait à l'évolution phonétique qui a entraîné la chute de la partie finale des mots latins, partie où apparaissent les marques de cas); enfin la séparation, dans le mot, entre radical et éléments grammaticaux (séparation dont la netteté en sanscrit émerveillait les premiers comparatistes) s'atténue souvent du fait des changements phonétiques.

D'où le pessimisme de la plupart des comparatistes (à l'exception de Humboldt) : l'historien des langues ne trouve à retracer que leur déclin — amorcé déjà dans les langues de l'Antiquité —, et Bopp se plaint souvent de travailler dans un champ de ruines. Mais ce pessimisme a des commodités : il permet de comparer un mot moderne avec un mot ancien dont la structure est apparemment fort différente, tout en maintenant que la comparaison doit respecter les organisations grammaticales. Il suffit — et Bopp ne s'en prive pas — de supposer que les deux mots ont une structure analogue en profondeur, et, plus généralement, de considérer l'état ancien comme la vérité grammaticale de l'état nouveau : n'est-il pas raisonnable, pour l'archéologue qui fait le plan d'un champ de ruines, d'essayer d'y retrouver le tracé de la ville ancienne? Ce que le comparatisme ne pouvait pas, en revanche, sans abandonner ses principes méthodologiques fondamentaux, c'était croire que les langues, en se transformant, créent des organisations grammaticales nouvelles.

Comment expliquer ce déclin des langues au cours de l'histoire? La plupart des comparatistes — Bopp et Schleicher notamment — l'attribuent à l'attitude de l'homme historique vis-à-vis de la langue, qui est une attitude d'utilisateur : il traite la langue comme un simple moyen, comme un instrument de communication dont l'utilisation doit être rendue aussi commode et économique que



possible. Les lois phonétiques auraient justement pour cause cette tendance au moindre effort, qui sacrifie l'organisation grammaticale au désir d'une communication à bon marché.

S'il y a eu une période positive dans l'histoire des langues, il faut donc la rechercher dans la préhistoire de l'humanité. Alors, la langue n'était pas un moyen, mais une fin : l'esprit humain la façonnait comme une œuvre d'art, où il cherchait à se *représenter* lui-même. A cette époque, à jamais révolue, l'histoire des langues a été celle d'une création. Mais c'est seulement par déduction que nous pouvons nous en imaginer les étapes. Pour Schleicher, par exemple, les langues humaines ont dû successivement prendre les trois principales formes que fait apparaître une classification des langues actuelles fondée sur leur structure interne (= typologie). D'abord, elles ont toutes été *isolantes* (= les mots sont des unités inanalysables, où on ne peut même pas distinguer un radical et des éléments grammaticaux : c'est ainsi qu'on se représente, au XIX<sup>e</sup> siècle, le chinois). Puis certaines sont devenues *agglutinantes* (comportant des mots avec radical et marques grammaticales, mais sans qu'il y ait de règles précises pour la formation du mot. Survivance actuelle de cet état : les langues amérindiennes). Enfin, parmi les langues agglutinantes, se sont développées des langues *flexionnelles*, où des règles précises, celles de la morphologie [71], commandent l'organisation interne du mot : ce sont essentiellement les langues indo-européennes. Dans ce dernier cas seulement, l'esprit est véritablement représenté : l'unité du radical et des marques grammaticales dans le mot, cimentée par les règles morphologiques, représente l'unité du donné empirique et des formes *a priori* dans l'acte de pensée. Malheureusement cette réussite parfaite, attribuée généralement à la langue-mère indo-européenne, a été remise en cause, dès l'Antiquité classique, lorsque l'homme, préoccupé de faire l'histoire, n'a plus considéré la langue que comme un instrument de la vie sociale. Mise au service de la communication, la langue n'a plus cessé de détruire sa propre organisation.

- Quelques grands traités de grammaire comparée : F. Bopp, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, trad. franç., Paris, 1885; J. L. C. Grimm, *Deutsche Grammatik*, Göttingen, 1822-1837; A. Schleicher, *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen*

*Sprachen*, Weimar, 1866. Sur le déclin des langues, voir par exemple : F. Bopp, *Vocalismus*, Berlin, 1836; A. Schleicher, *Zur vergleichenden Sprachgeschichte*, Bonn, 1848. Ce déclin est mis en question par W. von Humboldt, par exemple dans *De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées*, trad. franç., Paris, 1859, rééditée Bordeaux, 1969 (pour un commentaire de Humboldt, O. Ducrot, dans Ducrot et al., *Qu'est-ce que le structuralisme?*, Paris, 1968, p. 23-29). Un exemple de recherche moderne en grammaire comparée : É. Benveniste, *Hittite et Indo-européen*, Paris, 1962.

#### LES NÉO-GRAMMAIRIENS.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un groupe de linguistes, surtout allemands, a tenté d'introduire dans la linguistique historique les principes positivistes qui triomphaient dans la science et dans la philosophie contemporaines. Espérant ainsi renouveler la grammaire comparée, ils se sont nommés eux-mêmes **néo-grammairiens**. Leurs principales thèses sont les suivantes :

1. La linguistique historique doit être explicative. Il ne s'agit pas seulement de constater et de décrire des changements, mais de trouver leurs *causes* (préoccupation que n'avait guère Bopp).

2. Cette explication doit être de type positif. On se méfiera de ces vastes explications philosophiques où Schleicher (grand lecteur de Hegel) se complaisait. Les seules causes vérifiables sont à chercher dans l'activité des *sujets* parlants, qui transforment la langue en l'utilisant.

3. Pour mener à bien cette recherche des causes, on doit étudier de préférence les changements qui s'étendent sur une durée limitée. Au lieu de comparer des états de langue très distants, on prendra pour objet le passage d'un état à celui qui le *suit*.

4. Un premier type de cause est d'ordre articulatoire. Les « lois phonétiques » sont en effet justiciables d'une explication *physiologique*. Aussi leur action est-elle absolument mécanique (« aveugle ») : lorsqu'un changement s'opère à l'intérieur d'un état, aucun mot ne peut lui échapper, quelle que soit sa situation sémantique ou grammaticale propre, et les exceptions (que Schleicher se contentait d'enregistrer) sont, pour un néo-grammairien, l'indice d'une loi encore inconnue.

5. Un deuxième type de cause est *psychologique*. C'est la tendance à l'analogie, fondée sur les lois de l'association des idées.

Les locuteurs ont tendance : a) à grouper les mots et les phrases en classes, dont les éléments se ressemblent à la fois par le son et par le sens; b) à créer des mots ou des phrases nouvelles susceptibles d'enrichir ces classes. D'où, par exemple, la création de « solutionner » et « actionner », sur le modèle de « fonctionner », ou de « Je me rappelle de », sur le modèle de « Je me souviens de ».

6. Non seulement l'histoire des langues doit être explicative, mais il n'y a pas d'autre explication linguistique qu'historique. Ainsi, parler du sens fondamental sous-jacent aux différentes acceptions d'un mot, cela n'est explicatif que si ce sens se trouve être le sens chronologiquement premier. De même on n'a le droit de parler d'une dérivation (de dire qu'un mot est tiré d'un autre, que « maisonnette » vient de « maison »), que si on peut montrer que le mot source (« maison ») pré-existe au mot dérivé (« maisonnette »).

- Le maître dont se réclament la plupart des néo-grammairiens est G. Curtius (*Grundzüge der griechischen Etymologie*, Leipzig, 1858-1868). Le principal théoricien est H. Paul (*Prinzipien der Sprachgeschichte*, Halle, 1880). La recherche systématique des lois phonétiques apparaît particulièrement dans K. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, Strasbourg, 1886-1900. Un recueil de textes, traduits en anglais, de comparatistes et de néo-grammairiens : W. P. Lehmann, *A reader in nineteenth-century historical indo-european linguistics*, Londres-Indiana University Press, 1967. Une tentative pour situer les néo-grammairiens dans l'histoire de la linguistique : Kurt R. Jankowsky, *The neogrammarians : a reevaluation of their place in the development of linguistic science*, La Haye, 1972.

## Saussurianisme

Après avoir écrit, à 21 ans, un *Mémoire sur le système primitif des voyelles indo-européennes* (Paris, 1878), œuvre qui compte parmi les réussites de l'école néo-grammairienne [27], le linguiste suisse Ferdinand de Saussure abandonne presque totalement les recherches de linguistique historique, trouvant leur fondement incertain, et pensant qu'elles doivent être suspendues jusqu'à une refonte d'ensemble de la linguistique. Ayant lui-même tenté cette refonte, il présente les résultats de ses travaux dans trois cours professés à Genève entre 1906 et 1911, et qui ont été publiés, trois ans après sa mort, par quelques-uns de ses élèves, sous le titre *Cours de linguistique générale* (Paris, 1916).

► Pour une comparaison entre les notes manuscrites de Saussure, celles prises par les étudiants, et le *Cours* publié, voir R. Godel, *Les Sources manuscrites du « Cours de linguistique générale » de F. de Saussure*, Genève-Paris, 1957. Une édition critique du *Cours* par R. Engler est en cours de publication depuis 1967 (Wiesbaden).

La pratique comparatiste avait pour fondement théorique la croyance à la désorganisation progressive des langues sous l'influence des lois phonétiques, elles-mêmes liées à l'activité de communication [25]. Cette thèse, qui autorise à lire en filigrane, dans l'état présent, la grammaire de l'état passé, permet en effet d'identifier, pour les comparer, des éléments grammaticaux anciens avec des éléments de l'état ultérieur, même si ceux-ci ont un statut grammatical apparemment fort différent. Mais c'est justement la thèse que Saussure met en question.

D'abord pour une raison générale, et qui n'apparaît qu'implicitement dans le *Cours* : la langue, selon Saussure, est fondamentalement (et non pas par accident ou par dépravation) un instru-

ment de communication. On ne trouve jamais chez Saussure l'idée que la langue doit représenter une structure de la pensée qui existerait indépendamment de toute mise en forme linguistique (que cette représentation soit conçue, à la manière des comparatistes, comme fonction fondamentale, ou, à la manière de Port-Royal, comme le moyen nécessaire de la communication). C'est ce qui ressort notamment de la thèse saussurienne selon laquelle il existe un arbitraire linguistique fondamental [175] — à distinguer de l'arbitraire de chaque signe isolé [171] : il tient à ce que la pensée, considérée avant la langue, est comme une « masse amorphe », comme une « nébuleuse » (*Cours*, chap. IV, § 1), qui se prête à toutes les analyses possibles, sans privilégier l'une par rapport aux autres, sans imposer de considérer telle et telle nuance de sens comme deux aspects d'une même notion, et de séparer telle et telle autre, comme relevant de deux notions différentes (pour les grammaires générales au contraire, il existe une analyse logique de la pensée qui s'impose de plein droit, et que le langage doit imiter à sa façon; et, de même, pour les comparatistes, l'unité du radical et des éléments grammaticaux dans le mot, représente l'unité de l'acte intellectuel soumettant l'expérience aux formes *a priori* de l'esprit [258]). Si donc, pour Saussure, chaque langue, à chaque moment de son existence, présente une certaine forme d'organisation, ce n'est certainement pas l'effet d'une fonction préexistant à sa fonction de communication : car la langue ne peut pas avoir d'autre fonction que de communication.

Cet argument très général, fondé sur l'idée de *fonction* du langage, est renforcé si l'on examine en détail le rôle effectif de l'activité linguistique dans l'évolution des langues. Car il n'est pas vrai, selon Saussure, que le *fonctionnement* du langage — son utilisation par les sujets parlants pour les besoins de la communication — soit une cause de désorganisation, qu'il aboutisse à ce nivellement grammatical déploré par Bopp. Tout en maintenant, comme les néo-grammairiens [27], que l'utilisation du code linguistique par les sujets parlants — c'est-à-dire, selon la terminologie du *Cours*, la « parole » [155 s.] — est une des causes essentielles des changements linguistiques, Saussure nie que les changements ainsi introduits puissent concerner l'organisation même de

la langue. La création analogique [27], par exemple, qui est un des effets les plus clairs de la parole, ne fait jamais qu'étendre, enrichir, une catégorie dont elle présuppose l'existence. La création de « solutionner » à partir de « solution », ne fait qu'ajouter un couple supplémentaire dans la série où se trouvent déjà « addition » — « additionner », « fonction » — « fonctionner », etc. Ainsi l'analogie, selon Saussure, renforce, plus qu'elle ne détruit, les classifications linguistiques. Les lois phonétiques n'ont pas davantage l'effet anarchique que les comparatistes leur attribuaient. Un exemple célèbre, donné par Saussure, est celui de l'expression du pluriel en allemand. Dans un état ancien, il était marqué par l'adjonction d'un *i* : *Gast* (« hôte ») — *Gasti* (« hôtes »), *Hand* (« main ») — *Handi* (« mains »). Puis différents changements phonétiques ont transformé *Gasti* en *Gäste*, et, de même, *Handi* en *Hände*. Ces changements, s'ils ont modifié matériellement la marque du pluriel, n'ont donc pas atteint le fait grammatical lui-même, la dualité, en allemand, du singulier et du pluriel, dualité qui a été simplement transposée, et qui se réalise aussi bien sous son aspect nouveau que sous l'ancien. Une organisation grammaticale donnée, chassée par l'évolution phonétique d'une certaine réalisation phonique, peut ainsi toujours se rétablir dans une autre (pour plus de détails, voir, ici même, *Synchronie et Diachronie*, p. 182 s.).

Ni la fonction du langage, ni son utilisation effective dans cette fonction, ne sont donc, selon Saussure, des facteurs anarchiques, qui mettraient en danger son caractère organisé. D'une façon positive, maintenant, Saussure montre que le langage, à tout moment de son existence, doit se présenter comme une organisation. Cette organisation inhérente à toute langue, Saussure l'appelle système (ses successeurs parlent souvent de structure). La nuance particulière que les saussuriens introduisent dans ces termes (et qui s'ajoute à l'idée générale d'ordre et de régularité), tient à la démarche même par laquelle ils prouvent ce caractère. Ils partent de l'idée (cf. *Cours*, 2<sup>e</sup> partie, chap. II, § 4) que la connaissance des éléments linguistiques n'est pas une donnée, et qu'on ne saurait lire directement dans l'expérience quels sont les éléments mis en jeu par une langue. La raison en est, pour Saussure, que les opérations nécessaires à la détermination

d'une unité présupposent que cette unité soit mise en rapport avec les autres, et replacée à l'intérieur d'une organisation d'ensemble. Et c'est là ce que les saussuriens entendent en parlant de système ou de structure de la langue : les éléments linguistiques n'ont aucune réalité indépendamment de leur relation au tout.

C'est encore la même idée que Saussure exprime en disant que l'unité linguistique est une valeur. En disant qu'un objet, une pièce de monnaie par exemple, est une valeur, on pose en effet : (a) qu'il peut être échangé contre un objet de nature différente (une marchandise), et surtout, (b) que son pouvoir d'échange est conditionné par des rapports fixes existant entre lui et des objets de même nature (le taux de change entre la pièce de monnaie et les autres monnaies du même pays et des pays étrangers). Il en est de même de l'élément linguistique. Cet élément, pour Saussure, c'est le signe, c'est-à-dire l'association d'une image acoustique (signifiant) et d'un concept (signifié), ce qui fait qu'il répond à la condition (a) : son pouvoir d'échange, c'est de servir à désigner une réalité linguistique qui lui est étrangère (réalité atteinte par l'intermédiaire de son signifié, mais qui n'est pas son signifié, cf. ici même, p. 317 s.). Mais le signe répond aussi à la condition (b), car ce pouvoir significatif qui le constitue, est strictement conditionné par les rapports l'unissant aux autres signes de la langue, de sorte qu'on ne peut pas le saisir sans le replacer dans un réseau de relations intra-linguistiques. N.B. Cette notion de valeur interdit de faire entrer, à la manière des comparatistes, les éléments de l'état *B* dans l'organisation de l'état *A* antérieur : car, ou bien *B* n'a plus d'organisation propre, et il n'a plus alors d'éléments, ou bien il a des éléments, mais il faut les situer dans l'organisation propre à *B*, qui, seule, leur donne réalité.

D'une façon plus concrète, Saussure montre que l'activité effective qui permet au linguiste de déterminer les éléments de la langue (les signes) exige que l'on fasse apparaître en même temps le système qui leur confère leur valeur. C'est que, malgré les apparences, la détermination des signes est une opération compliquée et indirecte, qui demande bien plus que l'intuition, que le sentiment linguistique immédiat (*Cours*, 2<sup>e</sup> partie, chap. II, § 3). Même leur simple repérage fait déjà difficulté, dans la mesure où ils n'ont pas toujours de manifestation matérielle nettement

délimitée. C'est le cas, par exemple, lorsque le signifiant d'un signe est seulement une alternance (c'est-à-dire une modification du radical), sans addition au radical d'un élément supplémentaire (cf. le pluriel, dans *chevaux*, cf. aussi les « verbes irréguliers » anglais où la marque du passé est constituée par une simple modification de la voyelle radicale : *I bind*, « j'attache », *I bound*, « j'attachais »). Ici le signifiant « n'a rien de positif », c'est la simple différence entre *bind* et *bound*, entre *cheval* et *chevaux*. Dans ces cas, qui, pour Saussure, illustrent seulement une situation générale, le signe « présent » n'a de réalité que par rapport au signe « passé », le signe « singulier » que par rapport au signe « pluriel », de sorte qu'il est impossible de reconnaître un signe, sans, du même coup, le classer parmi ses concurrents.

Il en est de même pour une seconde opération, la **délimitation** des unités, c'est-à-dire la **segmentation** de la chaîne, opération qui consiste à découvrir les signes minimaux, et, par exemple, à chercher si les verbes *défaire*, *décider*, *délayer* doivent être décomposés ou considérés comme des signes élémentaires. Dans ce cas, assez simple, on « sent » que la bonne solution est d'analyser *dé-faire* et lui seul. Mais la justification de cette solution ne peut pas être d'ordre intuitif, car les trois verbes possèdent le même élément phonique *dé*, et il est toujours accompagné d'une certaine idée de destruction, de suppression, ce qui peut suggérer d'admettre un signe « dé- » présent en eux. On est donc obligé de faire intervenir des faits beaucoup plus complexes. On remarquera par exemple que le *dé* de *décider* ne peut pas être supprimé (il n'y a pas de verbe *cider*, alors qu'il y a *faire*), ni remplacé par un préfixe différent (il n'y a pas *recider*, alors qu'il y a *refaire*) : *décider* n'appartient donc pas à une série du type <*faire, défaire, refaire*>. Pour justifier de ne pas décomposer *délayer*, alors qu'il y a un couple <*délayer, relayer*>, il faudrait faire intervenir d'ailleurs un classement plus complexe, et noter que le couple <*défaire, refaire*> fait partie d'un ensemble de couples { <*déliier, relier*>, <*déplacer, replacer*>... }, qui comportent la même différence de sens entre les deux termes, mais que ce n'est pas le cas pour <*délayer, relayer*>. On retiendra de cet exemple que la simple segmentation *dé-faire* exige que l'on reconnaisse dans ce verbe un schéma combinatoire général en français, ou, ce qui revient



au même, qu'on le replace dans une classification d'ensemble des verbes français : reconnaître les signes qui le composent, ce n'est rien d'autre que le situer dans cette classification.

Une dernière tâche indispensable pour la détermination des unités, c'est l'identification, c'est-à-dire la reconnaissance d'un seul et même élément à travers ses multiples emplois (dans des contextes et dans des situations différentes). Pourquoi admettre qu'il y a la même unité « adopter » dans « adopter une mode » et « adopter un enfant » ? Et, lorsqu'un orateur répète « Messieurs, Messieurs », avec des nuances différentes, aussi bien dans la prononciation que dans le sens, pourquoi dit-on qu'il utilise deux fois le même mot ? (*Cours*, 2<sup>e</sup> partie, chap. III). Le problème devient plus aigu, si on remarque que les différentes nuances de sens que prend « Messieurs » (ou « adopter ») sont souvent aussi éloignées l'une de l'autre qu'elles ne le sont de certaines significations de « Mes amis » (ou de « accepter »). Alors pourquoi décide-t-on de réunir telle et telle nuance de sens en les attribuant à un même signe ? Là encore, la réponse saussurienne est que l'identification renvoie à l'ensemble de la langue. Si une certaine acception sémantique doit être attribuée au signe « adopter », même si elle est très éloignée du sens habituel de ce mot, c'est seulement dans la mesure où aucun des signes coexistants (« accepter », « prendre », ...) ne se trouve être compatible avec cette nuance. Elle n'appartient à « adopter » que parce qu'elle n'appartient pas à un autre signe. Aussi Saussure déclare-t-il que la « plus exacte caractéristique des signes est d'être ce que les autres ne sont pas ». Une forme faible — et plus facile à défendre — de ce principe, consiste à préciser que l'unité est, non pas *tout* ce que les autres ne sont pas, mais qu'elle n'est *rien de plus* que ce que les autres ne sont pas. Autrement dit, elle ne se définit que par ses « différences » (d'où son caractère « différentiel »), elle n'est fondée sur rien d'autre « que sur sa non-coïncidence avec le reste » (*Cours*, 2<sup>e</sup> partie, chap. IV, § 3). On obtient alors le principe d'oppositivité, selon lequel on ne doit attribuer à un signe que les éléments (phoniques ou sémantiques) par lesquels il se distingue d'au moins un autre signe.

Cette conclusion n'est pas exactement celle qui ressortait à l'examen des opérations de repérage et de délimitation. Tout à

l'heure l'unité apparaissait comme purement « négative » et « relationnelle », constituée seulement par sa place dans le réseau de relations qui constituent la langue. Maintenant elle apparaît comme possédant une réalité positive, réalité réduite certes à ce en quoi elle se différencie des autres, mais qui n'en garde pas moins une consistance propre. Cette ambiguïté commande le débat institué, parmi les successeurs de Saussure, entre les fonctionnalistes [42s.] et les glossématiciens [36s.]. Ce qui reste cependant commun à tous les saussuriens, c'est l'idée que l'unité linguistique, par son aspect phonique et par son aspect sémantique, renvoie toujours à toutes les autres, et qu'il n'est possible ni d'entendre ni de comprendre un signe sans entrer dans le jeu global de la langue.

Sur l'attitude de Saussure vis-à-vis de la linguistique historique, voir, ici même, p.182. Sur le contraste entre la conception purement relationnelle, et la conception oppositive du signe : R. S. Wells, « De Saussure's System of Linguistics », *Word*, 3, 1947, p. 1-31. Une présentation de Saussure, accompagnée d'un choix de textes : G. Mounin, *Saussure ou le structuralisme sans le savoir*, Paris, 1968. Voir aussi une étude de E. Benveniste, « Saussure après un demi-siècle », in *Problèmes de linguistique générale*, Paris, 1966, chap. III, ainsi que l'introduction et le commentaire de la traduction italienne du *Cours* (*Corso di linguistica generale*) par T. De Mauro, Bari, 1968. Sur les continuateurs suisses de Saussure, voir R. Godel, *A genova school reader in linguistics*, Bloomington, 1969.

## Glossématique

Élaborée par le linguiste danois L. Hjelmslev, la théorie **glossématique** se présente comme l'explicitation des intuitions profondes de Saussure. Mais cette fidélité fondamentale lui fait abandonner d'une part certaines thèses de Saussure, jugées superficielles, et, d'autre part, l'interprétation fonctionnaliste, notamment phonologique, de la doctrine saussurienne — qui serait un travestissement. Hjelmslev retient avant tout, du *Cours*, deux affirmations : 1) La langue n'est pas substance, mais forme. 2) Toute langue est à la fois expression et contenu.

Ces deux thèses s'unissent, pour Saussure, dans la théorie du *signe*. Si chaque langue doit être caractérisée non seulement sur le plan de l'expression (par les sons qu'elle choisit pour transmettre la signification), mais aussi sur le plan du contenu (par la façon dont elle présente la signification), c'est que les *signes* d'une langue ont rarement des équivalents sémantiques exacts (des synonymes) dans une autre : l'allemand *schätzen*, que l'on traduit d'habitude par *estimer*, comporte en fait des nuances étrangères au mot français. On ne saurait donc réduire une langue à un jeu d'étiquettes servant à désigner des choses ou des concepts pré-existants, on ne saurait donc la considérer comme une nomenclature — ce qui revient à dire qu'il faut la décrire aussi sur le plan du contenu.

C'est encore une réflexion sur le *signe* qui amène Saussure à déclarer que la langue est avant tout **forme**, et non **substance**. En quoi consiste en effet, du point de vue sémantique, la différence entre deux langues ? Certainement pas dans les significations qu'elles permettent d'exprimer, puisqu'on arrive à les traduire : rien n'empêche de désigner en français cette nuance qui se trouve dans *schätzen* et non dans *estimer*. Ce qui fait la différence, c'est que telle et telle nuances qui, dans l'une, s'expriment par le même

signe, doivent être, dans l'autre, exprimées par des signes différents. Ainsi s'introduit, dans la réalité sémantique objective (= substantielle), un découpage original, issu directement du système des signes, configuration que Saussure appelle parfois la *forme* de la langue (*Cours*, 2<sup>e</sup> partie, chap. VI). On voit alors que le primat donné à cette forme découle directement du principe d'oppositivité [34]. Dire en effet qu'un signe se caractérise seulement par ce qui le distingue des autres, par ce en quoi il est différent, c'est dire notamment que les frontières de sa signification constituent un fait premier, imprévisible, impossible à déduire d'une connaissance de la nature ou de la pensée, c'est donc considérer la « forme » de la langue comme l'objet d'une science autonome et irréductible. (N.B. Ce qui a été montré ici à propos de l'aspect sémantique du signe est également applicable, selon Saussure, à son aspect phonique : ce qui constitue la valeur phonique d'un signe, c'est ce qui le distingue des autres, de sorte que les signes d'une langue projettent aussi dans le domaine du son une configuration originale, qui relève de la forme de cette langue.)

Si Hjelmslev approuve l'intention qui guide l'opposition saussurienne de la forme et de la substance, il veut aller, dans cette distinction, plus loin que Saussure. A coup sûr, les unités linguistiques introduisent un découpage original dans le monde du son et de la signification. Mais, pour pouvoir le faire, il faut qu'elles soient autre chose que ce découpage, autre chose que ces régions du sens et de la sonorité qu'elles se trouvent investir. Pour qu'elles puissent se projeter dans la réalité, il faut qu'elles existent indépendamment de cette réalité. Mais comment le linguiste va-t-il les définir, s'il impose de faire abstraction de leur réalisation, tant intellectuelle que sensible? Certainement pas en recourant au principe d'oppositivité (recours que nous appellerons la conception 1 de Saussure), puisque ce principe amène toujours à caractériser l'unité d'une façon positive, et demande seulement qu'on la limite à *ce en quoi* elle diffère des autres.

La solution hjelmslevienne est de développer à l'extrême une autre conception saussurienne (conception 2), selon laquelle l'unité, purement négative et relationnelle, ne peut pas se définir en elle-même — la seule chose importante, c'est *le simple fait*

qu'elle soit différente des autres — mais seulement par les rapports qui la relie aux autres unités de la langue : de même, on ne demande aux symboles d'un système formel que d'être distincts les uns des autres, et reliés entre eux par des lois de fonctionnement explicites (on fait donc abstraction à la fois de leur signification et de leur manifestation perceptible). Si la langue est forme et non substance, ce n'est donc plus en tant qu'elle introduit un découpage original, mais en tant que ses unités doivent se définir par les règles selon lesquelles on peut les combiner, par le jeu qu'elles autorisent. D'où l'idée qu'une langue peut rester fondamentalement identique à elle-même, lorsqu'on modifie à la fois les significations qu'elle exprime et les moyens matériels dont elle se sert (par exemple, lorsqu'on transforme une langue parlée en langue écrite, gestuelle, dessinée, en un système de signaux par pavillons, etc.).

Bien que cette thèse s'appuie sur certains passages de Saussure (*Cours*, 2<sup>e</sup> partie, chap. iv, § 4), Hjelmslev pense être le premier à l'avoir explicitée, et surtout élaborée (on trouvera ici même, p. 143 s., la définition des relations constitutives de toute langue selon Hjelmslev). Elle amène à distinguer trois niveaux, là où Saussure n'en voyait que deux. La substance saussurienne, c'est-à-dire la réalité sémantique ou phonique, considérée indépendamment de toute utilisation linguistique, Hjelmslev l'appelle **matière** (anglais: *purport*; la traduction française des *Prolégomènes* parle, non sans hardiesse, de « sens »). La forme, dans la conception 1 de Saussure, — entendue donc comme découpage, configuration — Hjelmslev l'appelle **substance**, et il réserve le terme de **forme** pour le réseau relationnel définissant les unités (= la forme dans la conception 2 de Saussure). Pour relier les trois niveaux, la glossématique utilise la notion de **manifestation** : la substance est la manifestation de la forme dans la matière).

Cette réinterprétation du principe saussurien « La langue est forme et non substance », amène en même temps Hjelmslev à réinterpréter l'affirmation que les langues se caractérisent à la fois sur le plan de l'expression et sur celui du contenu. Cette affirmation signifie, pour Saussure, que la façon dont les signes d'une langue se répartissent entre eux la signification, introduit dans celle-ci un découpage original, aussi original que celui qui est

instauré dans le domaine phonique. Mais supposons maintenant que l'on fasse abstraction de ces découpages (considérés comme des faits de substance), pour ne plus considérer que les relations combinatoires entre unités, c'est-à-dire la forme authentique selon Hjelmslev. Il faut alors renoncer à distinguer expression et contenu, puisque leur forme est identique : les rapports combinatoires reliant les signes, relie aussi bien leurs significations que leurs réalisations phoniques. Pour sauver la distinction de l'expression et du contenu, Hjelmslev doit donc abandonner l'idée que l'unité linguistique fondamentale est le signe. La tâche lui est d'ailleurs facilitée par le fait que les phonologues ont mis en évidence — grâce à la commutation [43] — des unités linguistiques plus petites que le signe, les phonèmes [221] (le signe *veau* comprend les deux phonèmes /v/ et /o/). La même méthode, mais appliquée au contenu, permet de distinguer, dans ce signe, au moins les trois éléments sémantiques (dits parfois sèmes [339]) /bovin/, /mâle/, /jeune/. Or il est clair que les unités sémantiques et phoniques ainsi repérées peuvent être distinguées du point de vue formel : les lois combinatoires concernant les phonèmes d'une langue et celles qui concernent les sèmes ne sauraient être mises en correspondance, c'est ce que Hjelmslev exprime en disant que les deux plans ne sont pas conformes. (N.B. Cette absence de conformité n'empêche pas qu'il y ait isomorphisme entre eux, c'est-à-dire que l'on retrouve des deux côtés *le même type* de relations combinatoires.) Matière, substance et forme se dédoublent donc selon qu'il est question de l'expression ou du contenu, ce qui donne finalement six niveaux linguistiques fondamentaux. On notera particulièrement que Hjelmslev parle d'une forme du contenu. Son formalisme, contrairement à celui des distributionalistes [49 s.], n'implique donc pas un refus de considérer le sens, mais la volonté de donner une description formelle aux faits de signification. (C'est ce que A. Culioli appelle « sémantique formelle ».)

N.B. Si Hjelmslev utilise la méthode phonologique de commutation pour combattre le primat du signe, il la soumet cependant à la même critique qu'il adresse au principe d'oppositivité — dont elle découle. Car, pour lui, la commutation sert seulement à repérer les éléments linguistiques inférieurs au signe, mais elle ne permet pas de dire ce qu'ils sont : alors que le phonologue définit chaque

phonème par ce en quoi il se distingue des autres, Hjelmslev ne définit les éléments que par leurs relations combinatoires (voir, ici-même, sa distinction du schéma et de la norme, p. 164). Pour bien marquer cette différence avec la phonologie, Hjelmslev a créé une terminologie particulière. L'élément linguistique mis au jour par la commutation, mais défini formellement, est appelé **glossème**; les glossèmes de l'expression (correspondant respectivement aux traits prosodiques et aux phonèmes) sont appelés **prosodèmes** et **cénèmes**; ceux du contenu (correspondant respectivement aux signifiés des éléments grammaticaux et lexicaux) sont les **morphèmes** et les **plérèmes**. (La notion de **taxème**, utilisée de façon sporadique seulement, fournit un correspondant formel au trait distinctif [224].)

Dans la mesure où la glossématique donne un rôle central à la forme, épurée de toute réalité sémantique ou phonique, elle relègue nécessairement au second plan la fonction, notamment le rôle de la langue dans la communication (car ce rôle est lié à la substance). Mais cette abstraction permet du même coup de rapprocher les langues naturelles d'une multitude d'autres langages fonctionnellement et matériellement fort différents. Si elle est menée d'une façon suffisamment abstraite, l'étude des langues naturelles débouche donc, comme le voulait Saussure, sur une étude générale des langages (sémiologie). Hjelmslev propose ainsi une typologie d'ensemble des langages, fondée sur leurs seules propriétés formelles. Si on définit un langage par l'existence de deux plans, on parlera de **langue conforme** lorsque les deux plans ont exactement la même organisation formelle, et ne diffèrent que par la substance (ce serait le cas des langues naturelles, si leurs unités fondamentales étaient les signes; c'est le cas des systèmes formels des mathématiciens, dans l'image que s'en fait Hjelmslev, pour qui leurs éléments et leurs relations sont toujours en correspondance bi-univoque avec ceux de leurs interprétations sémantiques). Parmi les langues non-conformes, on parlera de **langue dénotative** lorsque aucun des deux plans n'est lui-même un langage (exemple : les langues naturelles, dans leur usage habituel). Lorsque le plan du contenu est, par lui-même, un langage, on se trouve en présence d'une **métalangue** (exemple : la langue technique utilisée pour la descrip-

tion des langues naturelles). Enfin, si c'est le plan de l'expression qui est déjà un langage, il s'agit d'une langue connotative. Il y a connotation en effet, pour Hjelmslev, lorsque l'élément signifiant est le fait même d'employer telle ou telle langue. Lorsque Stendhal emploie un mot italien, le signifiant, ce n'est pas seulement le terme utilisé, mais le fait que, pour exprimer une certaine idée, l'auteur ait décidé de recourir à l'italien, et ce recours a pour signifié une certaine idée de passion et de liberté, liée, dans le monde stendhalien, à l'Italie. Les langues naturelles, dans leur usage littéraire, fournissent un exemple constant de langage connotatif : c'est que, dans cet usage, le signifiant est moins le mot choisi que le fait de l'avoir choisi. L'effort d'abstraction que s'impose Hjelmslev, a ainsi pour contrepartie un considérable élargissement du champ linguistique, dont a profité toute la sémiologie moderne.

→ Principaux ouvrages de Hjelmslev : *Prolégomènes à une théorie du langage* (Copenhague, 1943), trad. franç., Paris, 1968; *Le Langage* (Copenhague, 1963), trad. franç., Paris, 1966; *Essais linguistiques* (recueil d'articles écrits en français), Copenhague, 1959. Un essai d'application de la glossématique (quelque peu mélangée de distributionalisme [49 s.] : K. Togeby, *Structure immanente de la langue française*, Copenhague, 1951; Paris, 1967. Commentaires importants : A. Martinet, « Au sujet des fondements de la théorie linguistique de L. Hjelmslev », *Bulletin de la société de linguistique*, 1946, p. 19-42; B. Sierstema, *A study of Glossematics*, La Haye, 1953; P. L. Garvin, Compte rendu de la traduction anglaise des Prolégomènes, *Language*, 1954, p. 69-96. L'opposition de la forme et de la substance a été au centre de nombreuses discussions linguistiques jusqu'à 1960; parmi les textes les plus intéressants : C.E. Bazell, *Linguistic Form*, Istamboul, 1953.



## Fonctionnalisme

Une des innovations de la linguistique de Saussure est de déclarer essentiel à la langue son rôle d'instrument de communication, rôle que les comparatistes considéraient au contraire comme une cause de dégénérescence. Partant de là, certains successeurs de Saussure, que l'on appelle souvent fonctionnalistes, considèrent l'étude d'une langue comme la recherche des fonctions jouées par les éléments, les classes et les mécanismes qui interviennent en elle. (N.B. La considération de la fonction amène à l'idée que l'étude d'un état de langue, indépendamment de toute considération historique, peut avoir valeur explicative, et pas seulement descriptive.)

Cette tendance apparaît particulièrement dans la méthode d'investigation des phénomènes phoniques définie d'abord, sous le nom de phonologie, par N. S. Troubetzkoy, et développée notamment par A. Martinet, R. Jakobson et l'école dite de Prague. (Sur les divergences entre Martinet et Jakobson, voir ici-même, p. 224s.) Quelle est la fonction essentielle, dans la communication, des sons élémentaires dont la combinaison constitue la chaîne parlée? Ils ne sont pas eux-mêmes *porteurs de signification* (le son [a] de *bas* n'a, pris isolément, aucun sens) — bien qu'ils puissent, à l'occasion, le devenir (cf. le [a] de la préposition *à*). Leur fonction est donc, avant tout, de permettre de distinguer des unités qui, elles, sont pourvues de sens : le [a] de *bas* permet de distinguer ce mot de *bu*, *beau*, *boue*, etc., et il n'a été choisi que pour rendre possibles ces distinctions. Cette remarque, élémentaire, est de conséquence. Car elle fournit au linguiste un *principe d'abstraction* : les caractères physiques qui apparaissent lors d'une prononciation de [a] n'ont pas tous en effet cette valeur distinctive (= leur choix n'est pas toujours guidé par une intention de communication). Que l'on prononce le [a] long ou court, en avant ou en arrière de

la cavité buccale (= antérieur ou postérieur), il se trouve, en français contemporain, que cela ne change pas l'identité du mot où ce [a] apparaît (il en était autrement autrefois, où l'on distinguait couramment, par la prononciation du [a], *bas* et *bât*). D'autre part le voisinage de [b] impose au [a] certains traits (qu'on retrouve dans le [u] de *bu*), et qui, étant obligatoires, en français au moins, ne répondent pas à une intention de communication. Le fonctionnalisme conduit donc à isoler, parmi les traits phonétiques *physiquement* présents dans une prononciation donnée, ceux qui ont une valeur distinctive, c'est-à-dire, qui sont choisis pour permettre la communication d'une information. Eux seuls sont considérés comme *phonologiquement pertinents*.

Pour leur détermination, les phonologues ont mis au point la méthode dite de *commutation*. Soit à étudier le [a] français. On part d'une prononciation particulière d'un des mots où intervient le [a] (une prononciation de *bas* par exemple). Puis on fait varier dans toutes les directions phonétiques possibles le son qui a été prononcé dans ce mot. Certains changements n'entraînent pas de confusion avec un autre mot : on dit que les sons alors substitués à la prononciation initiale ne *commutent* pas avec elle (ni, par suite, entre eux); commutent, au contraire, avec elle ceux dont l'introduction entraîne la perception des signes *beau*, *bu*, etc. On répète ensuite l'opération sur les autres signes contenant [a] (*table*, *car*, etc.), et l'on remarque — ce qui n'était pas prévisible, et constitue une justification empirique de la méthode — qu'il y a tout un ensemble de prononciations qui ne commutent *dans aucun signe*. Cet ensemble est appelé le phonème /a/, ses éléments sont dits variantes de /a/, et les traits qui les différencient sont considérés comme *non-pertinents* : parmi eux, on appelle *redondants* ceux qui sont imposés par le contexte (ceux qui sont imposés par le voisinage de [b] par exemple), et les autres sont nommés *variantes libres* (par exemple les prononciations de /a/ différant par la seule longueur). Sont retenus comme *pertinents* les caractères phoniques existant dans toutes les variantes de /a/, et qui distinguent donc une quelconque prononciation de /a/ d'une prononciation de /o/, /u/, /p/, etc. (pour plus de détails sur ces notions, voir ici-même, p. 221 s.).

En partant du principe saussurien que les éléments du langage

doivent être étudiés selon leur fonction dans la communication, les phonologues en sont ainsi venus à appliquer un second principe saussurien, celui d'oppositivité [34], selon lequel une entité linguistique quelconque n'est constituée que par ce qui la distingue d'une autre. On notera, à propos de ce mouvement de pensée :

a) Qu'on ne le trouve pas dans les travaux du polonais J. N. Baudouin de Courtenay, souvent considéré comme le précurseur de la phonologie. Celui-ci, étudiant les sons élémentaires du langage du point de vue de leur fonction pour la communication, conclut qu'il faut s'intéresser avant tout à la façon dont ils sont perçus (plutôt qu'à leur réalité physique). Or cette abstraction n'est pas équivalente à l'abstraction phonologique : on a même pu montrer que les caractéristiques perçues se distinguent, et par excès et par défaut, de leurs caractéristiques différentielles.

b) Que les unités étudiées par les phonologues sont justement des unités distinctives (= qui servent à distinguer l'une de l'autre des unités porteuses de signification, par exemple des mots) : il est donc naturel que l'aspect fonctionnel, dans ces unités, soit ce par quoi elles diffèrent entre elles. Le passage du principe fonctionnel au principe oppositif risque d'être moins naturel si on étudie des unités elles-mêmes porteuses de sens (= signes), et, à plus forte raison, des unités strictement sémantiques.

c) Même les éléments purement phoniques du langage peuvent avoir d'autres fonctions que la fonction distinctive. C'est le cas pour les traits redondants, qui peuvent permettre l'identification correcte du message lorsque la transmission est mauvaise (dans la terminologie de la théorie de l'information, ils permettent de lutter contre le bruit). C'est le cas aussi de nombreux phénomènes de prosodie [228s.], et il est donc inévitable que des traits phoniques non-pertinents aient cependant une fonction indispensable dans la communication.

- Sur la méthode phonologique, voir la bibliographie p. 223. Sur les fondements théoriques : K. Bühler, « Phonetik und Phonologie », *Travaux du Cercle linguistique de Prague*, 4, 1931, p. 22-53; L. Prieto, « La découverte du phonème », *La Pensée*, n° 148, déc. 1969, p. 35-53.

G. Gougenheim a tenté d'appliquer à la description grammaticale les principes du fonctionnalisme phonologique. Son idée essentielle est que, pour définir la fonction d'un élément gramma-

tical (personne, temps, mode, conjonction, préposition, etc.), il faut le comparer aux autres éléments grammaticaux de la langue, puisque le locuteur le choisit par rapport à eux, et que seul ce choix joue un rôle dans la communication. Gougenheim appelle opposition tout couple d'éléments grammaticaux, et distingue, selon la trichotomie phonologique (voir, ici-même, p. 43), trois types d'oppositions. Dans certains cas, le choix d'un des deux éléments est imposé (l'indicatif est imposé après « Je sais que », le subjonctif, après « Je veux que » : il y a alors **servitude grammaticale** (cf. la redondance phonologique [43]). Dans d'autres cas les deux éléments sont possibles, mais leur choix n'introduit pas de différence de sens (en français parlé actuel, on dit, à volonté, « Si tu viens et que je sois là », ou « Si tu viens et que je suis là » : c'est la **variation stylistique**, comparable à la variation libre des phonologues [43]). Enfin le choix peut introduire une différence de sens (« Je cherche un livre qui a été écrit au XVI<sup>e</sup> siècle », « Je cherche un livre qui ait été écrit au XVI<sup>e</sup> siècle » : il y a alors **opposition de sens** (cf. les différences pertinentes [43]). Selon Gougenheim, seules ces dernières oppositions permettent de définir le sens des morphèmes étudiés (comme seuls les traits pertinents définissent les phonèmes).

On voit, dès ces exemples, la difficulté qu'il y a à étendre aux unités significatives les concepts mis au point par les phonologues pour les unités distinctives. On admet facilement de distinguer radicalement les traits du [a] de *bas* qui tiennent au voisinage de [b], et ceux qui sont phonologiquement pertinents. Mais peut-on faire la même séparation entre la servitude qui impose le subjonctif après « Je veux que » et le choix libre de ce subjonctif dans « Je cherche un livre qui ait été écrit au XVI<sup>e</sup> siècle ». Car, ici, la servitude et le choix libre semblent avoir le même fondement (la notion d'incertitude liée au subjonctif), et on ne peut expliquer la fonction du subjonctif « libre », sans expliquer en même temps les emplois où il est imposé. On notera de même que E. Benveniste, étudiant la voie « moyenne » en grec ancien, tire essentiellement ses conclusions des verbes où cette voix est nécessaire (= où il n'y a ni actif ni passif). De sorte que le souci fonctionnaliste, ici, ne conduit plus aussi directement qu'en phonologie au principe d'oppositivité et de valeur différentielle.

C'est la raison également pour laquelle un phonologue comme A.

Martinet, lorsqu'il entreprend de construire une syntaxe fonctionnelle, y introduit des principes d'analyse qui n'ont pas de contrepartie en phonologie. Il admet, par exemple, que tout énoncé a pour fonction de communiquer une expérience (en l'analysant et en la schématisant), et qu'il est par suite constitué d'un prédicat (désignant le procès que le locuteur tient pour central dans cette expérience), accompagné éventuellement d'une série de compléments (dont le sujet), chaque type de complément ayant pour fonction d'apporter, concernant le procès, un type particulier d'information [272]. Or ces fonctions ne peuvent généralement pas être établies par commutation. Par exemple, la plupart des expressions qui peuvent jouer le rôle de complément de temps ne peuvent pas jouer celui de complément de lieu : il n'y a donc pas de sens à se demander si ces deux fonctions commutent ou non (de même pour la fonction-sujet et la fonction-prédicat). Ainsi le fonctionnalisme, en grammaire, ne permet guère de retrouver l'axiome saussurien « Dans une langue, il n'y a que des différences ».

- Sur la grammaire fonctionnaliste de Martinet, voir ici-même, p. 275 s. Le texte principal de G. Gougenheim est son *Système grammatical de la langue française*, Paris, 1938; il est commenté dans G. Barnicaud et al., « Le problème de la négation dans diverses grammaires françaises », *Langages*, 7, sept. 1967. L'étude de É. Benveniste sur le moyen se trouve dans les *Problèmes de linguistique générale*, chap. XIV, voir notamment p. 171. Sur les recherches non proprement phonologiques de l'école de Prague, voir le recueil de J. Vachek, *A Prague School reader in linguistics*, Bloomington, 1964, et, du même auteur, un précieux *Dictionnaire de linguistique de l'école de Prague*, Anvers, Utrecht, 1966.

La même chose peut se dire de la sémantique. Certains linguistes ont tenté d'y introduire, presque telles quelles, les méthodes de la phonologie. Ainsi Prieto pense que la commutation peut être appliquée aussi bien au sens qu'à l'aspect phonique du langage (cette idée se trouve déjà dans Hjelmslev). Appelons message, l'information totale communiquée lorsqu'un énoncé est employé dans des circonstances déterminées. Ainsi, dans certaines circonstances, l'énoncé « Rendez-le-moi » sert à communiquer le message « Ordre de rendre le crayon du locuteur ». Le linguiste doit alors se demander quelle fonction a été jouée, dans la communication de ce message, par l'énoncé lui-même (considéré indépendamment des circonstances). C'est ici que Prieto recourt à la commutation.

Mais, au lieu de faire varier, comme en phonologie, la manifestation phonique, il fait varier le message, et note quelles sont les modifications qui exigeraient un changement matériel de l'énoncé. Ainsi la substitution de l'idée de cahier ou de livre à celle de crayon n'exige pas un tel changement. « Crayon » est alors appelé un élément linguistiquement non-pertinent du message. En revanche, l'idée qu'un seul objet est demandé, est pertinente, puisque son remplacement par l'idée de pluralité exigerait que *le* soit remplacé par *les*. Les traits pertinents, et eux seuls, sont, selon Prieto, attachés à l'énoncé lui-même, ce qui amène à l'idée que la fonction sémantique de l'énoncé se révèle — non pas directement, par les messages dont il est susceptible — mais par la différence entre ces messages et ceux des autres énoncés. On notera que l'application de la commutation amène Prieto à se représenter chaque énoncé comme un « paquet » de caractères pertinents indépendants les uns des autres (semblables, en cela, aux traits pertinents des phonèmes). Or il est clair que la fonction d'un énoncé dépend de la façon dont sont reliés entre eux ses éléments sémantiques. Mais pour tenter de définir cette organisation sémantique, Prieto doit recourir à des notions qui ne sont plus fondées sur la commutation. Ainsi, à côté des traits pertinents, il parle de **traits contrastifs** qui expriment « le point de vue » selon lequel le trait pertinent est envisagé : dans le contenu de « Rendez-le-moi », il posera une unité « (objet) singulier », où l'expression entre parenthèses est un trait contrastif, indiquant que c'est à l'objet du verbe que revient le caractère « singulier ». Or on voit mal quelle commutation ferait apparaître cet élément. Ici encore, le fonctionnalisme et le principe d'oppositivité ne se rejoignent que pour un court moment.

→ L. Prieto, *Principes de noologie*, La Haye, 1964, dont les idées sont reprises, de façon simplifiée, dans *Messages et Signaux*, Paris, 1966.

Leur séparation apparaît encore plus nettement dans la « linguistique fonctionnelle » définie par un élève de Saussure, H. Frei. Frei cherche moins à décrire la langue que le fonctionnement de la langue, c'est-à-dire la façon dont elle est utilisée en fait, à une époque donnée. Pour cette raison, il étudie non seulement le langage dit « correct », mais « tout ce qui détonne par rapport à la langue traditionnelle, fautes, innovations, langage populaire,

argot, cas insolites ou litigieux, perplexités grammaticales, etc. ». C'est même surtout par ces écarts qu'il est intéressé, dans la mesure où ils révèlent ce que le sujet parlant attend de la langue, et n'y trouve pas : ils deviennent donc l'indice des besoins qui commandent l'exercice de la parole. Les principaux besoins linguistiques tendraient à :

a) L'assimilation : qui conduit à uniformiser à la fois le système des signes (ce qui donne la création analogique [27 s.]), et les éléments qui se suivent dans le discours (d'où par exemple, le phénomène d'accord grammatical).

b) La différenciation : pour assurer la clarté, on a tendance à distinguer phoniquement les signes ayant des sens différents, à distinguer sémantiquement les signes ayant une réalité phonique différente, et à introduire des séparations dans la chaîne parlée.

c) La brièveté : cause à la fois d'ellipses, de sous-entendus, de la création de mots composés (qui évitent des liaisons syntaxiques).

d) L'invariabilité : qui amène à donner, autant que possible, à un même signe, une même forme, quelle que soit sa fonction grammaticale.

e) L'expressivité : le locuteur cherche à marquer son discours de sa personnalité, malgré l'objectivité du code. D'où une perpétuelle invention de figures [349], d'où une distorsion constante des signes et des locutions, par lesquelles le sujet parlant se donne l'impression de reprendre possession de la langue commune.

Toutes ces fonctions, souvent antagonistes, qui expliquent, selon Frei, non seulement les fautes, mais aussi de nombreux aspects du « bon usage » (constitué par les fautes d'hier), entraînent la linguistique assez loin du cadre proposé par Saussure, beaucoup plus encore que ne le font la grammaire de Martinet ou la sémantique de Prieto. Elles repoussent même au second plan le caractère systématique de la langue, que Saussure jugeait essentiel. C'est sans doute que le départ est difficile à faire, une fois que l'on a commencé à recenser les fonctions du langage, entre celles qui s'exercent à l'occasion de l'acte de communication, et celles qui sont liées nécessairement à lui (voir, ici-même, *Langage et action*, p. 424 s.).

→ L'ouvrage principal de H. Frei est *La Grammaire des fautes*, Bellegarde, 1929. Il s'inspire d'idées déjà formulées par un autre élève direct de Saussure, Ch. Bally, *Le Langage et la Vie*, Paris, 1926.

# *Distributionalisme*

Au moment où l'œuvre de Saussure commence à peine à être connue en Europe, l'Américain L. Bloomfield (spécialiste, à l'origine, des langues indo-européennes) propose, de façon indépendante, une théorie générale du langage qui, développée et systématisée par ses élèves sous le nom de **distributionalisme**, a dominé la linguistique américaine jusqu'à 1950. Or il se trouve que cette théorie présente pas mal d'analogies — à côté de différences flagrantes — avec le saussurianisme, et surtout avec l'interprétation formaliste, glossématique [37 s.], de ce dernier.

## L'ANTI-MENTALISME.

La linguistique de Bloomfield prend son départ dans la psychologie behavioriste, qui triomphait aux États-Unis depuis 1920. Un acte de parole n'est qu'un comportement d'un type particulier (selon l'apologue de Bloomfield, le langage, c'est la possibilité, pour Jill, voyant une pomme, au lieu de la cueillir, de demander à Jack de le faire). Or le behaviorisme soutient que le comportement humain est totalement explicable (= prévisible) à partir des situations dans lesquelles il apparaît, indépendamment de tout facteur « interne ». Bloomfield conclut de là que la parole, elle aussi, doit être expliquée par ses conditions externes d'apparition : il appelle cette thèse le **mécanisme**, et l'oppose au **mentalisme**, inadmissible à ses yeux, selon lequel la parole doit s'expliquer comme un effet des pensées (intentions, croyances, sentiments) du sujet parlant. Comme préalable à cette explication mécaniste des paroles — qui n'est pas de sitôt réalisable —, Bloomfield demande qu'on se contente pour l'instant de les décrire (d'où un descriptivisme, opposé à la fois à l'historicisme des néo-



grammairiens [27] et au fonctionnalisme [42]). Et, afin que cette description ne soit pas infléchie par des préjugés qui rendraient l'explication ultérieure impossible, il demande qu'elle se fasse hors de toute considération mentaliste, et notamment qu'elle évite de faire allusion au sens des paroles prononcées.

- Outre de nombreuses études de détail, Bloomfield a écrit trois ouvrages théoriques essentiels : *Introduction to the study of language*, Londres, 1914, sous l'influence encore de la psychologie classique; *Language*, New York, 1933, où il présente ses thèses les plus originales (trad. franç., Paris, 1970); *Linguistic aspects of science*, Chicago, 1939, où il apporte une contribution linguistique au néo-positivisme.

#### L'ANALYSE DISTRIBUTIONNELLE.

Étudier une langue, c'est donc avant tout réunir un ensemble, aussi varié que possible, d'énoncés effectivement émis par des utilisateurs de cette langue à une époque donnée (cet ensemble = le corpus). Puis, sans s'interroger sur la signification des énoncés, on essaie de faire apparaître des régularités dans le corpus — afin de donner à la description un caractère ordonné et systématique, et d'éviter qu'elle ne soit un simple inventaire. Le recours à la fonction et à la signification étant exclu, la seule notion qui serve de base à cette recherche des régularités, est celle de contexte linéaire, ou d'environnement. Indiquer l'environnement d'une unité  $a_i$  dans un énoncé  $E$ , c'est indiquer la suite d'unités  $a_1, a_2, \dots, a_{i-1}$ , qui la précède dans  $E$ , et la suite  $a_{i+1}, a_{i+2}, \dots, a_n$ , qui la suit. A partir de là, on définit la notion d'expansion. Soit  $b$  un segment (unité ou suite d'unités) de l'énoncé  $E$ . On dira que  $b$  est une expansion de  $c$ , si : 1)  $c$  est un segment d'un autre énoncé  $E'$  du corpus, 2)  $c$  n'est pas plus complexe que  $b$  (= composé d'autant ou de moins d'unités), 3) la substitution de  $c$  à  $b$  dans  $E$  produit un autre énoncé  $E''$  du corpus ( $b$  et  $c$  ont donc un environnement commun). L'environnement sert aussi à définir la distribution d'une unité : c'est l'ensemble des environnements où on la rencontre dans le corpus (le rôle fondamental de cette notion a conduit les linguistes qui se réclament de Bloomfield, notamment Wells et Harris au début de leurs travaux, à s'appeler distributionalistes).